

# LA LETTRE

thématique du Groupe Public de Santé  
Perray-Vaucluse



GRUPE PUBLIC DE SANTÉ  
PERRAY-VAUCLUSE

## PSYCHIATRIE ET PRÉCARITÉ

N° 1

Juin 2009

### Focus

Un peu d'histoire ...

- 1995 : A l'initiative du Conseil Départemental de Santé Mentale, des groupes de travail sont mis en place sur Paris, avec notamment un groupe « Psychiatrie-Personnes sans résidence stable ».
- 1999 : La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) lance un appel à projets, avec la nomination d'Equipes Mobiles Psychiatrie-Précarité (EMPP) issues des secteurs déjà engagés.  
Peu avant, le Samu social mettait en place son dispositif indépendant.
- 2000 : Une charte fondatrice fédère les actions des EMPP avec la création d'un réseau psychiatrique parisien, associant 2 versants :
  - médical : 6 EMPP parisiennes
  - social : Toutes les structures sociales et médico sociales intra muros, soit plus de 180 structures.
- 2003 : Nomination par la DASS, pour 3 ans, d'un coordinateur médical, le Dr Mercuel (Chef de service de l'EMPP du Centre Hospitalier Sainte Anne) et d'une coordinatrice sociale, Mme Cabanès (Directrice de la Cité Saint Martin).
- 2005 : Circulaire du 23 novembre qui précise le rôle des équipes mobiles spécialisées en psychiatrie auprès des personnes en situation de précarité et qui renforce la coordination.
- 2009 : Formalisation du travail en réseau avec la signature d'une convention de partenariat entre les 5 directeurs d'établissements parisiens pour animer et fédérer le réseau parisien.

### Quelques Chiffres

5 établissements Publics de psychiatries

parisiens :

GPS Perray-Vaucluse  
Centre Hospitalier Sainte Anne  
Centre Hospitalier Esquirol  
Centre Hospitalier Maison Blanche  
ASM 13, Association de Santé Mentale, 13<sup>ème</sup> arr. de Paris

6 Equipes Mobiles Psychiatrie-Précarité

Une équipe dans chacun des 5 établissements ainsi que l'équipe départementale issue du Samu social.

1 réseau psychiatrie précarité

4 Responsables du réseau

Nicole PRUNIAUX, Directrice du CH Maison Blanche  
Dr Alain MERCUEL, Chef de service, Service d'appui « Santé Mentale et Exclusion Sociale », CH Sainte Anne,  
Christine FONTAINE, Conseillère technique socio-éducative, GPS Perray-Vaucluse  
Marie-Joelle LARRIEU, Cadre de santé, CH Esquirol

### Points de vues ...

L'équipe mobile psychiatrie et précarité du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse

#### L'équipe

Dr Robert, Psychiatrie  
Françoise Godefroy, Infirmière de secteur  
Dominique Simon, Assistante sociale

#### Les missions, les rôles et les actions de l'équipe

Dr. Robert : « Les missions des équipes mobiles psychiatrie et précarité sont définies par la circulaire de 2005 il s'agit de :

- l'aide à l'accès aux soins, psychiatriques et somatiques, des personnes en situation de précarité,
- l'appui et la formation à toute personne du réseau social.

« L'équipe mobile du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse intervient, sur signalement, sur un territoire précis, les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ».

Parmi les missions de l'équipe mobile, l'appui et le soutien aux équipes des structures sociales sont importants, ils permettent de favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et des besoins d'intervention, pour une orientation vers le bon dispositif. »

F. Godefroy : « Le travail se fait en collaboration

étroite avec les professionnels intervenants dans la rue ou dans des structures d'hébergement, via le champ social, les acteurs de terrain, associations ou encore les institutions. Ils nous signalent les personnes en situation de précarité.

« Ensuite, après le signalement, l'infirmier fait une évaluation, sur place, soit sur le lieu d'hébergement de la personne en situation de précarité soit dans les lieux d'hébergement ou accueils de jour, où nos partenaires assurent des permanences ».

L'infirmier ne travaille jamais seul, mais toujours en binôme avec le travailleur social de la structure, le bénévole.

En fonction du signalement, l'équipe va mettre en place les moyens nécessaires pour que la personne retrouve le chemin du soin, c'est à dire le secteur pour la psychiatrie, et l'hôpital général pour les soins généraux.

D.Simon : « L'assistant socio éducatif (ASE) intervient vis-à-vis des partenaires (équipes médico-sociales, associations, élus en charge des affaires sociales), œuvrant dans le domaine de l'exclusion et de la précarité auprès de personnes en souffrance.

« L'Assistant socio éducatif est ainsi placé dans un rôle de facilitateur à l'interface

entre le dispositif de santé mentale et l'univers des exclus. »

L'ASE concoure par son action à la sensibilisation, l'information et la formation des partenaires. Il conseille et soutient les intervenants dans leurs contacts avec les personnes souffrant d'exclusion et de précarité. Il favorise les échanges entre les services afin de faciliter la prise en charge tant sanitaire que sociale des personnes souffrant d'exclusion et de précarité présentant des troubles psychiatriques avérés ou supposés.

L'ASE assure une présence dans les lieux de vie (permanences dans des associations et interventions dans la rue avec les équipes de maraude). Il y apporte son professionnalisme en contact direct avec la population des exclus afin :

- d'identifier, par l'écoute, les besoins non repérés et non pris en charge,
- de réintroduire la parole,
- de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation d'exclusion et de précarité afin qu'elles soient prises en charge dans le cadre d'un projet sanitaire et social,
- de suivre et de soutenir ces personnes,
- de préparer lorsque cela s'avère possible leur réinsertion. »

## Questions / Réponses

Le réseau psychiatrie et précarité vu par...

### Interview du Dr Alain MERCUEL

*Chef de service, Service d'appui « Santé Mentale et Exclusion Sociale »,  
CH Sainte Anne, Coordinateur médical du réseau psychiatrie-précarité*

#### **Comment s'organise le réseau parisien pour répondre aux besoins des personnes en situation de précarité ?**

Il existe 6 équipes mobiles psychiatrie et précarité sur Paris. Nos missions sont d'aller au-devant des publics, afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins parisien.

Pour y parvenir nous travaillons en réseau, activité à nouveau formalisée par une convention de partenariat en début d'année qui vise à répondre au mieux aux missions définies par la circulaire de 2005.

#### **Quelles sont justement les missions de cette équipe coordinatrice ?**

La convention précise les missions et outils à mettre en œuvre pour formaliser le travail en réseau, fédérer les équipes mobiles, faciliter l'implication des secteurs dans l'accès aux soins et le suivi des personnes en situation de précarité et d'exclusion. L'équipe est un « quadripode » : Le responsable administratif (Directeur), est le représentant légal du réseau. Il assure la coordination financière, les outils de communication, le recueil de données, les liens avec les tutelles.

Le responsable médical, psychiatre, est notamment chargé de l'organisation pratique et de l'animation du réseau.

Le Cadre socio-éducatif assure un appui technique aux responsables et aux professionnels ainsi qu'aux partenaires. Le cadre infirmier assure quant à lui l'encadrement quotidien des personnels non médicaux. Avec cette organisation et la définition de ces missions, la coordination est de ce fait plus simple et plus facilement repérable. L'enjeu est de mieux travailler ensemble.

#### **Qu'entendez-vous par « mieux travailler ensemble » ?**

Il ne faut pas oublier que les personnes en situation de précarité sont très souvent isolées, en rupture avec leurs familles, en souffrance psychique, elles ont besoin d'avoir un suivi, un lien, que nous tentons de maintenir. D'autres personnes se retrouvent à la rue du fait de leur pathologie, beaucoup ne sont pas autonomes. La proximité est importante pour la personne en situation de précarité, pour maintenir la continuité de la prise en charge sociale puis médicale. Le réseau vise à coordonner et rendre efficient l'ensemble.

### Interview de Christine FONTAINE

*Cadre supérieur socio éducatif, référente technique du réseau  
psychiatrie-précarité parisien, GPS Perray-Vaucluse*

#### **Pour répondre aux situations de précarité, les équipes mobiles travaillent en partenariat avec les structures d'accueil pour les personnes en situation de précarité, comment cela s'organise-t-il ?**

Ce travail se fait en coordination, lors de moments de rencontres ponctuelles, de permanences ou de réunions organisées par les équipes, sur les lieux d'accueil ou dans les structures psychiatriques. Chaque équipe va tisser son propre réseau, c'est-à-dire avec les structures et associations qui interviennent sur le secteur géographique de l'établissement.

Les interventions se font à plusieurs niveaux : accompagnement des équipes, aide aux aidants. Les établissements de psychiatrie sont des partenaires incontournables des travailleurs sociaux.

#### **Justement, comment s'organisent les liens avec les établissements psychiatriques parisiens ?**

Les liens se formalisent différemment en fonction des équipes mobiles et des établissements. Un patient n'arrive pas tout seul à l'hôpital, il arrive via le CPOA, qui va déterminer l'hospitalisation, c'est aussi un partenaire très important. Mais la personne en situation de précarité n'est pas forcément hospitalisée, dans ce cas, l'équipe fait le lien avec le centre médico psychologique.

#### **Et tout ce travail fonctionne ?**

Il reste encore du travail à faire, notamment pour évaluer l'impact du travail des équipes mobiles, même si certaines équipes ont déjà pu remarquer que lorsque ce suivi rapproché est mené, avec ce travail en partenariat, les SDF sont moins souvent hospitalisés en HO, ce qui est un grand pas !

### Le GPS Perray-Vaucluse dans le réseau

Le GPS Perray Vaucluse s'est pleinement impliqué dans la création d'un cadre commun de fonctionnement aux EMPP.

Comment ?

- en participant activement à l'évolution du dispositif et à la mise en œuvre du réseau psychiatrie-précarité parisien,
- en désignant le Cadre supérieur socio éducatif de l'Établissement comme référent technique du réseau parisien aux côtés du cadre de santé (CH Esquirol), en appui au responsable administratif (EPS Maison Blanche) et du responsable médical (CH Sainte-Anne),
- en augmentant les moyens par la création d'un 2<sup>nd</sup> poste d'infirmier et par le financement du poste de psychiatre de l'équipe, dans un 1<sup>er</sup> temps avec 1 journée par semaine puis à mi temps, dans le courant de l'année, après l'élaboration d'un contrat entre les pôles médicaux et l'EMPP et par la création d'un 2<sup>nd</sup> poste d'infirmier.

## En quelques mots



L'accès au soins des personnes en situation de précarité : deux dimensions sont à prendre en compte : le respect de la liberté individuelle, la non assistance à personne en danger .

L'équipe mobile «psychiatrie-précarité » : elle travaille en amont et en aval, elle fait le lien entre la structure qui a fait le signalement et les services de soins. Elle accompagne la personne en situation de précarité et cela jusqu'à sa sortie quand il y a une hospitalisation, pour maintenir le lien, la continuité de la prise en charge sociale et médicale.

La fédération du réseau psychiatrie-précarité parisien : il doit permettre de mieux sensibiliser les secteurs de psychiatrie et d'aider, d'accompagner les équipes mobiles des établissements parisiens qui pourraient être en difficultés.

# LA LETTRE

thématique du Groupe Public de Santé

Perray-Vaucluse



GRUPE PUBLIC DE SANTÉ  
PERRAY-VAUCLUSE

## LE PROJET DE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

N° 1

Juin 2009

### Focus

*Pourquoi une maison d'accueil spécialisée ?*

Le projet de création de la Maison d'Accueil spécialisée (MAS), établissement médico-social, qui prendra place sur le site Essonnien du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse répond à plusieurs objectifs :

- offrir une structure d'hébergement et de soins à des personnes issues des secteurs de santé mentale de l'établissement et, pour une quinzaine de places à des ressortissants de l'Essonne présentant un handicap psychique reconnu par la MDPH
- diversifier l'offre de service de l'hôpital, en intégrant dans un parcours de soins gradué et un projet individualisé l'opportunité de bénéficier d'une prise en charge globale
- étoffer les capacités d'alternatives à l'hospitalisation dans le cadre des séjours prolongés inadéquats et d'une insuffisance d'équipements médico-sociaux
- favoriser le développement de l'activité du site Essonnien avec des créations de postes et la fourniture de prestations à la nouvelle structure

La pertinence de ce projet, mentionné dans les axes majeurs du projet d'établissement en cours d'élaboration, s'inscrit également dans les dispositions de la loi du 11 Février 2005 (art 2) qui reconnaît la situation de handicap résultant d'une « altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives ou psychiques »

La culture de l'établissement, l'implication des personnels, le soutien de la communauté médicale et des tutelles administratives constituent des atouts majeurs dans la réalisation de ce projet, très attendu par les usagers et leurs familles. Les travaux sont lancés, la pose de la première pierre est prévue pour l'automne 2009.

### Point de vue...

*Un projet pour demain... vu par Serge Magnac, Directeur des travaux, GPS Perray-Vaucluse*

La maîtrise d'ouvrage dans l'expression de ses choix et exigences a souhaité localiser le futur bâtiment entre le pied du coteau Sud et l'Orge et, disposer d'un bâtiment adapté et qualitatif tant sur le plan architectural que fonctionnel pour les professionnels et les usagers.

*Le parti architectural d'inscrire le bâtiment dans la déclivité naturelle du terrain, d'offrir des espaces verts, des jardins spécifiques, des terrasses, des vues perspectives sur les frondaisons, de préserver de nombreux arbres, est le premier aspect de la qualité du cadre environnemental recherché.*

La traduction de cette démarche est concrétisée par la conception d'un bâtiment

d'une surface d'environ 4 500m<sup>2</sup>, à deux niveaux, composé d'un rez-de-jardin surmonté d'un rez-de-chaussée.

Les voiries et allées permettront l'accès aux deux niveaux.

L'accueil-administration sera situé au rez-de-chaussée, de même que deux cantous avec locaux communs.

Le rez-de-jardin accueillera deux cantous, l'unité de jour, les locaux d'activités et thérapeutiques, les accès et locaux des fonctions logistiques.

La capacité prévue est de 50 lits et 10 places.

L'enveloppe isolante du bâtiment sera réalisée en bois naturel, mêlant le verre et l'acier de façon ponctuelle. Cette technique permettra d'apporter un confort thermique d'hiver et d'été réel, une transparence sur les

espaces intérieurs et les deux grands patios. La démarche de la Haute Qualité Environnementale est ciblée.

Les conditions de vie et de travail, la prise en compte des besoins des familles, se trouvent intégrées dans la composition des espaces, la variété des surfaces, d'ambiance, d'exposition, la qualité des matériaux prescrits, les nouvelles normes en vigueur et des sujétions particulières tant en matière d'ergonomie, d'exploitation des locaux que de sécurité.

*Il est certain que ce nouvel équipement du site du Perray contribuera à un changement important et perceptible pour tous.*

# LE PROJET DE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

## Questions / Réponses

La future MAS vue par les familles



### Un peu d'histoire

Edifié sur un domaine acquis à Epinay sur Orge par le département de la Seine en 1863, l'hôpital Perray-Vaucluse a ouvert ses portes et accueilli les premiers patients le 26 janvier 1869. Il fait partie des cinq hôpitaux psychiatriques sectorisés sur Paris.

Depuis cette date, l'Établissement a fait l'objet de nombreuses transformations en raison de l'évolution des prises en charge et aussi du rattachement de plusieurs secteurs à d'autres hôpitaux psychiatriques parisiens (Ch Ste Anne, Esquirol et Maison Blanche).

Le GPS Perray-Vaucluse est un établissement public de santé mentale desservant des secteurs parisiens : 75004 (7<sup>e</sup> arr. de Paris), 75005 (8<sup>e</sup> arr.) 75019 et 75020-21 (17<sup>e</sup> arr.) et un secteur de psychiatrie infantile juvénile 75009 (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arr.).

Il présente la particularité d'offrir un double dispositif :  
- une offre de soins sanitaires principalement implantée sur Paris  
- des établissements médico-sociaux implantés dans l'Essonne.

L'offre médico-sociale du GPS Perray-Vaucluse est constituée de :

- une unité préfigurant la future Maison d'accueil spécialisée (MAS) de 60 places
- un Établissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 96 places accueillant en partie des patients souffrant de troubles psychiques vieillissants, des secteurs de Paris.

A l'occasion des vœux 2009, samedi 10 janvier 2009, une présentation du projet de construction de la Maison d'Accueil Spécialisée a été faite aux familles d'Ariane et aux patients de l'unité, sur le site de Perray. Un échange sous forme de questions / réponses ...

**Les résidents auront-ils des vestiaires à disposition ?**

Dans chaque chambre il est prévu une armoire avec étagères et penderie

**Y aura-t-il des accès handicapés ? Les structures extérieures permettront-elles le passage de fauteuils roulants ?**

Tout le bâtiment et les autres locaux sont accessibles. Les projets sont étudiés par une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. De plus, le Maître d'Ouvrage a missionné un bureau de contrôle sur cette spécificité.

**Quel sera le confort thermique ?**

Confort thermique suivant la réglementation RT2005. Bâtiment à forte inertie avec rafraîchissement de l'air dans les zones d'hébergement et les zones communes. Chauffage centralisé avec régulation par pièce, plancher chauffant.

**Les portes des chambres individuelles permettront-elles le passage des lits médicalisés ?**

Les portes des chambres ont un passage libre de 1,10 m permettant le passage des lits médicalisés.

**Quelle sera la surface des chambres ?**

Chambre à 1 lit = 16 à 17 m<sup>2</sup>

Chambre à 2 lits = 23,5 m<sup>2</sup>

**Est-ce que chaque résident bénéficiera de sanitaire particulier ?**

Chaque chambre possède un sanitaire particulier de 4,5 m<sup>2</sup> avec WC et lavabo et une grande douche de 6,6 m<sup>2</sup> en commun avec une autre chambre.

**Existe-t-il des risques de crue relatifs à la rivière ?**

La dernière crue remonte à 1978. A savoir que la MAS sera construite en amont de la rivière.

**Y aura-t-il un sous-sol ? Quelle sera sa fonction ?**

Le bâtiment est édifié sur vide sanitaire, il est sur deux niveaux : rez-de-chaussée et rez-de-jardin.

Vu le profil du terrain, une partie du rez-de-jardin est enterré ; ces locaux sont des espaces logistiques et techniques.

**Les résidents hébergés dans la MAS bénéficieront-ils des activités proposées par l'accueil de jour ?**

Les résidents hébergés bénéficieront des activités proposées par l'accueil de jour : atelier d'esthétique, gymnastique douce, musicothérapie, bibliothèque, informatique...

**Actuellement, combien de résidents d'Ariane participent aux sorties et aux différentes activités ?**

Tous les résidents participent aux sorties et différentes activités en fonction de leur handicap.

**Les séjours de vacances seront-ils toujours d'actualité ?**

Oui, actuellement l'équipe travaille sur les séjours de vacances de l'été 2009.

**Il est également question de la reconstruction de l'EHPAD. Nos résidents vieillissants resteront-ils toujours à la MAS ou seront-ils dirigés vers l'EHPAD ?**

Les orientations se feront en fonction de leur degré d'autonomie.

**Est-ce que le financement est assuré ?**

Tous les accords de financement ont été obtenus des autorités de tutelles.

**Est-ce que toutes les entreprises ont été choisies ?**

Les appels d'offre seront lancés au mois de juillet 2009.

**Y aura-t-il des parkings à proximité ?**

Des parkings seront disponibles à proximité de la structure.

**L'entrée de la MAS sera-t-elle loin de la gare ?**

L'entrée de la MAS sera à 800 mètres de la gare



Présentation réunion des familles unité Ariane, janvier 2009.

